



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**


Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Téléservice : Demande en ligne d'autorisation d'un système de vidéoprotection

Ministère chargé de l'intérieur

Permet d'adresser en ligne une demande d'autorisation, une demande de modification, ou une demande de renouvellement d'un système de vidéoprotection (ou vidéosurveillance).

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.televideoprotection.interieur.gouv.fr/gup/PhpVideo/TeleDeclaration/cnxAccueil.php>)

Vérfifié le 30 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Vidéosurveillance de la voie publique et des lieux ouverts au public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2517>)